



# CONSEIL MUNICIPAL



**Proces-Verbal du 9 mars 2016**

## **OBJET**

### **2016-03-09/1(42) INTENTION DE SOLLICITATION DE LAVAL AGGLOMERATION POUR PROCEDER AUX MODIFICATIONS SIMPLIFIEES DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Plan Local d'Urbanisme d'ENTRAMMES a été approuvé le 13 juin 2012 par délibération N° 2012-61).

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de faire évoluer le règlement écrit et le plan de zonage du PLU.

Les projets de modifications ne concernent que des adaptations ponctuelles du document, ne remettent pas en cause les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), ne réduisent pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Ainsi, conformément à l'article L. 123-13-3 du Code de l'urbanisme, la procédure de modification simplifiée peut être utilisée puisque les projets n'ont pas pour effet de :

- majorer de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- diminuer les possibilités de construire ;
- réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

- **Modification simplifiée N° 1 - rectification d'une erreur matérielle**

Modification de zonage - La modification porte sur le reclassement en Zone A (secteur agricole) des parcelles cadastrées section B N°s 1260 et 1261 classées en zone humide et jouxtant les bâtiments de l'exploitation agricole de La Bouletière. Cette rectification fait suite à une erreur - reconnue - du bureau d'études qui a été en charge de l'élaboration du PLU d'ENTRAMMES.

- **Modification simplifiée N° 2 - rectification d'une erreur matérielle**

Modification de zonage - La modification porte sur le reclassement en Zone Nh (zone naturelle d'habitat diffus résidentiel, où les constructions nouvelles sont interdites) au lieu de A (secteur agricole) des parcelles cadastrées section A N°s 1065, 1067, 1068, 1069, 1071, 1074, 1128, 1336, correspondant au hameau de La Grande Blossinière. Cette rectification prend en compte la vocation réelle des bâtiments en présence.

- **Modification simplifiée N° 3**

Modification des dispositions de l'article 7 du règlement des Zones Ua et Ub, relatif à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives. La modification du règlement est proposée comme suit :

#### **Règlement avant modification simplifiée N° 3**

#### **ARTICLE U7 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES**

##### **En zones Ua et Ub**

Les constructions doivent être implantées sur au moins une limite séparative latérale.

Lorsque la construction n'est pas implantée sur les 2 limites séparatives latérales, l'implantation en retrait d'une limite séparative n'est autorisée qu'à condition de respecter un recul minimal de 2 mètres par rapport à cette limite.

#### **Règlement après modification simplifiée N° 3**

## ARTICLE U7 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES

### En zones Ua et Ub

Les constructions pourront être implantées sur une limite séparative.

Lorsque la construction n'est pas implantée 1 limite séparative, l'implantation en retrait de la limite séparative n'est autorisée qu'à condition de respecter un recul minimal de 2 mètres par rapport à cette limite.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal,

- **DONNE SON ACCORD** pour solliciter Laval Agglomération afin de procéder aux modifications simplifiées du Plan Local d'Urbanisme telles que décrites ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

**La décision est modifiée comme suit :**

« **DONNE SON ACCORD** pour solliciter » est remplacé par « **CONFIRME SON INTENTION** de solliciter »

### **OBJET**

#### **2016-03-09/2(43) SUBVENTION CLASSES TRANSPLANTÉES 2016**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance en 2015 de la demande de l'école primaire privée d'ENTRAMMES :

- de la classe découverte « art du cirque » pour 98 élèves de l'école privée Saint-Joseph, du 12 au 16 octobre 2015, à Entrammes;
- du coût total de la prestation du cirque Metropole pour 98 élèves (dont 10 hors commune) à 8 229.00 € pour 98 élèves.

**Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 Octobre 2015 portant définition des modalités et critères d'attribution pour les classes transplantées,**  
et après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, de subventionner la classe découverte « art du cirque » de l'école privée Saint-Joseph à hauteur du taux de subvention de 40 % du montant des dépenses, soit :  
-  $8\,229.00 \text{ €} \times 40 \% = 3\,291.60 \text{ €}$

### **OBJET**

#### **2016-03-09/3(44) AMORTISSEMENT TRAVAUX AMENEE GAZ LOTISSEMENT LE GRAND CHEMIN**

Le Conseil Municipal,

Etant donné que dans le cadre des travaux d'aménée de gaz au lotissement Le Grand Chemin, la commune d'ENTRAMMES a passé une convention avec GRDF pour participation à la rentabilité des ouvrages et que la participation versée à GRDF doit être assimilée à une subvention d'équipement relevant du compte 280422 "subventions d'équipement aux personnes privées bâtiment et installations » pour un montant de 7 942,80 € TTC,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'amortir les travaux d'aménée de gaz au lotissement Le Grand Chemin au compte budgétaire 280422, sur une durée de 10 années et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les opérations à effectuer sont les suivantes :
- **Recette titre au compte 280422 (chapitre 040) : 794.28 €/an pendant 10 ans**
- **Dépense mandat au compte 6811 (chapitre 042) : 794.28 €/an pendant 10 ans**

### **OBJET**

#### **2016-03-09/4(45) DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE SUITE TRAVAUX SCHEMA DE CIRCULATION APAISEE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement et d'amélioration de la circulation routière suite à la validation du schéma de circulation apaisée pour la commune d'ENTRAMMES, il peut être demandé l'octroi d'une subvention dite « Amendes de Police » auprès du Conseil Départemental de la Mayenne.

Aussi, Monsieur le Maire propose, dans le cadre des travaux précités, de solliciter cette subvention,

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, dans le cadre des travaux d'aménagement et d'amélioration de la circulation routière suite à la validation du schéma de circulation apaisée pour la commune d'ENTRAMMES, de solliciter une subvention dite « Amendes de Police » auprès du Conseil Départemental de la Mayenne
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

### **OBJET**

#### **2016-03-09/5(46) PROJETS COMMUNAUX - DEMANDE DE SUBVENTION INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des projets d'investissement communaux, il peut être demandé l'octroi de subventions dans le cadre de l'Investissement Public Local (Article 159 de la loi de finances pour 2016 qui a créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI)).

Aussi, Monsieur le Maire propose, dans le cadre des projets qui suivent, de solliciter cette subvention,

- **RENOVATION TOITURES ET POSE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SALLE OMNISPORTS**
- **RESTRUCTURATION RESTAURANT SCOLAIRE ET CUISINE SCOLAIRE**
- **REHABILITATION VESTIAIRES EXISTANTS ET IMPLANTATION NOUVEAUX VESTIAIRES TERRAIN DES SPORTS ROUTE DE FORCE**

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, dans le cadre du projet des projets d'investissement communaux susvisés, de solliciter des subventions dans le cadre de l'Investissement Public Local
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers

## **OBJET**

### **2016-03-09/6(47) RENOVATION TOITURES ET POSE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SALLE OMNISPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation des toitures et la pose de panneaux photovoltaïques à la salle omnisports, il peut être demandé l'octroi d'une subvention dite « Réserve Parlementaire » auprès des Parlementaires de la Mayenne. Aussi, Monsieur le Maire propose, dans le cadre du projet de rénovation susvisé, de solliciter cette subvention,

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, dans le cadre du projet de rénovation des toitures et la pose de panneaux photovoltaïques à la salle omnisports à Entrammes, de solliciter une subvention Réserve Parlementaire auprès des Parlementaires de la Mayenne
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

## **OBJET**

### **2016-03-09/7(48) RESTRUCTURATION RESTAURANT SCOLAIRE ET CUISINE SCOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la restructuration du restaurant scolaire et de la cuisine scolaire, il peut être demandé l'octroi d'une subvention dite « Réserve Parlementaire » auprès des Parlementaires de la Mayenne. Aussi, Monsieur le Maire propose, dans le cadre du projet de rénovation susvisé, de solliciter cette subvention,

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, dans le cadre du projet de restructuration du restaurant scolaire et de la cuisine scolaire à Entrammes, de solliciter une subvention Réserve Parlementaire auprès des Parlementaires de la Mayenne
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

## **OBJET**

### **2016-03-09/8(49) REHABILITATION VESTIAIRES EXISTANTS ET IMPLANTATION NOUVEAUX VESTIAIRES TERRAIN DES SPORTS ROUTE DE FORCE - DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation des vestiaires existants et l'implantation de nouveaux vestiaires au terrain des sports route de Forcé, il peut être demandé l'octroi d'une subvention dite « Réserve Parlementaire » auprès des Parlementaires de la Mayenne. Aussi, Monsieur le Maire propose, dans le cadre du projet de rénovation susvisé, de solliciter cette subvention,

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, dans le cadre du projet de réhabilitation des vestiaires existants et l'implantation de nouveaux vestiaires au terrain des sports route de Forcé à Entrammes, de solliciter une subvention Réserve Parlementaire auprès des Parlementaires de la Mayenne
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

### **OBJET**

#### **2016-03-09/9(50) PROJETS COMMUNAUX - DEMANDE DE SUBVENTION REGION PAYS DE LA LOIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des projets d'investissement communaux, il peut être demandé l'octroi de subventions auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Aussi, Monsieur le Maire propose, dans le cadre des projets qui suivent, de solliciter cette subvention,

- RENOVATION TOITURES ET POSE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SALLE OMNISPORTS
- RESTRUCTURATION RESTAURANT SCOLAIRE ET CUISINE SCOLAIRE
- REHABILITATION VESTIAIRES EXISTANTS ET IMPLANTATION NOUVEAUX VESTIAIRES TERRAIN DES SPORTS ROUTE DE FORCE

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, dans le cadre du projet des projets d'investissement communaux susvisés, de solliciter des subventions auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers

### **OBJET**

#### **2016-03-09/10(51) AUDIT ENERGETIQUE SALLE POLYVALENTE - DEMANDE DE SUBVENTION ADEME**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'état des lieux de la salle polyvalente, il est prévu de faire réaliser un audit énergétique pour faire un bilan énergétique des locaux et apporter des propositions d'amélioration. Concernant ce même dossier, il peut être demandé l'octroi d'une subvention auprès de l'ADEME des Pays de la Loire.

Aussi, Monsieur le Maire propose, dans le cadre du projet susvisé, de solliciter cette subvention,

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, dans le cadre de la réalisation d'un audit énergétique à la salle polyvalente d'Entrammes, de solliciter une subvention auprès de l'ADEME des Pays de la Loire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

### **OBJET**

#### **2016-03-09/11(52) AUDIT ENERGETIQUE ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE PUBLIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION ADEME**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'état des lieux de l'école maternelle publique et de l'école primaire publique, il est prévu de faire réaliser un audit énergétique pour faire un bilan énergétique des locaux et apporter des propositions d'amélioration. Concernant ce même dossier, il peut être demandé l'octroi d'une subvention auprès de l'ADEME des Pays de la Loire.

Aussi, Monsieur le Maire propose, dans le cadre du projet susvisé, de solliciter cette subvention,

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, dans le cadre de la réalisation d'un audit énergétique à l'école maternelle publique et à l'école primaire publique d'Entrammes, de solliciter une subvention auprès de l'ADEME des Pays de la Loire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

### **OBJET**

#### **2016-03-09/12(53) CHARTE SOLIDARITE-EAU ANNEE 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est demandé à la commune si elle souhaite adhérer à la charte solidarité-eau pour l'année 2016. Cette adhésion prend la forme d'un abandon de créance (remise gracieuse de la collectivité). La décision finale est prise par la commission Fonds de Solidarité Logement du Conseil général, celle-ci ayant pour finalité le soutien auprès des personnes en situation de précarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer pour l'année 2016 à la Charte Solidarité-Eau pour un montant plafonné à 211.86 € (1034 abonnés x 0.2049 €)
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

### **OBJET**

#### **2016-03-09/13(54) ADHESION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE PARTICIPATION DES COMMUNES DE PARNE/ROC et FORCE**

Le Conseil municipal,

**VU** le montant de la cotisation allouée à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, 233,00 € pour l'année 2016.

- **Fixe** le montant de la participation des Communes de Parné/Roc et Forcé, en fonction du nombre d'habitants, à savoir :

Parné/Roc :	population totale 1300 habitants x 0,05136	66,76 €
Forcé :	population totale 1006 habitants x 0,05136	51,66 €

### **OBJET**

#### **2016-03-09/14(55) DENOMINATION VOIES ET LIEUX-DITS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la charte d'engagement et de partenariat signée entre la commune d'Entrammes et La Poste, il a été convenu entre autres que la commune d'ENTRAMMES dénomme des rues, chemins ou toutes voies publiques ne l'étant pas encore et numérote sous forme classique ou métrique tous les accès aux habitations.

Aussi, Monsieur le Maire propose, dans ce cadre, de prendre en compte la nouvelle numérotation de voirie telle que définie sur le tableau joint en annexe à cette délibération.

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, de valider la nouvelle numérotation voirie définie dans le cadre de la charte d'engagement et de partenariat signée entre la commune d'Entrammes et La Poste
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier